

ÉLECTION DU BUREAU NATIONAL

50^e
CONGRÈS
LYON 13-17 JUIN 2022





ÉLECTION DU BUREAU NATIONAL

LES CANDIDATURES AU BUREAU NATIONAL

Le Bureau national est composé à ce jour de cinq catégories :

- Catégories des fédérations et des unions régionales interprofessionnelles (**1^{ère} et 2^e catégories**) :

15 membres pour chacune des catégories dont au plus 8 femmes ou 8 hommes. La liste des candidatures des 1^{ère} et 2^e catégories est établie dans l'ordre de classement résultant du vote du Conseil national des 18 et 19 mai 2022. Lors de ce vote, toutes les candidatures des 1^{ère} et 2^e catégories ayant obtenu 100% des suffrages exprimés, elles sont classées par ordre alphabétique.

- La **3^e catégorie** est présentée par le Bureau national sortant : 10 membres au plus avec une parité intégrale. La 3^e catégorie est composée de candidatures choisies par le Bureau national sortant pour devenir membres de la future Commission exécutive. La liste a été adoptée lors de la session du Bureau national du 9 mars 2022.

Lors du congrès confédéral, le Bureau national propose aux votes des délégués une modification statutaire dans les règles d'élections de la 3^e catégorie du Bureau national qui, si elle est adoptée, s'appliquera immédiatement : (Article 19 et futur article 20 – Institution) « ... 10 membres au plus sur une liste de

candidats présentée par le Bureau national sortant. L'écart entre le nombre de femmes élues et le nombre d'hommes élus ne peut dépasser 1 ».

- La **4^e catégorie** est composée d'un représentant de l'Union confédérale des cadres (UCC).
- La **5^e catégorie** est composée d'un représentant de l'Union confédérale des retraités (UCR).



1^{ère} CATÉGORIE : CANDIDATS PRÉSENTÉS PAR LES FÉDÉRATIONS

Nom / Prénom	Organisation	Âge	Profession	Fonction syndicale	Présence au BN pour les sortants	Voix au CN
BOURGEON Stéphane	FGTE	52 ans	Convoyeur de Fonds	Secrétaire général	16 sur 20	966 sur 966
BOUSQUENAUD Dominique	FCE	58 ans	Agent EDF	Secrétaire général	38 sur 42	966 sur 966
CLÉMENT Ingrid	Interco	53 ans	Assistante Sociale	Secrétaire général adjointe	5 sur 6	966 sur 966
CORBEL Albert	FEAE	57 ans	Attaché Principal d'administration d'État	Secrétaire général	5 sur 6	966 sur 966
DESTUGUES Stéphane	FGMM	54 ans	Technicien qualité	Secrétaire général	35 sur 42	966 sur 966
GINET Valérie	FEP	57 ans	Enseignante	Secrétaire nationale et trésorière	6 sur 6	966 sur 966
GUIMBRETIERE Fabien	FGA	50 ans	Ouvrier industrie de la volaille	Secrétaire général	41 sur 42	966 sur 966
GUIVARCH Olivier	Services	45 ans	Libraire	Secrétaire général	40 sur 42	966 sur 966
LAUMONT Catherine	PSTE	52 ans	Chargée de Communication	Secrétaire Nationale	41 sur 42	966 sur 966
MORIN Jérôme	F3C	50 ans	Conseiller bancaire	Secrétaire général	42 sur 42	966 sur 966
NAVE-BEKHTI Catherine	SGEN	46 ans	Professeur SES	Secrétaire générale	39 sur 42	966 sur 966
PORTAL Rui	FNCB	48 ans	Menuisier	Secrétaire général	38 sur 42	966 sur 966
RESCANIÈRES Evelyne	Santé Sociaux	53 ans	Infirmière	Secrétaire générale	39 sur 42	966 sur 966
REVILLOD Véronique	Services	44 ans	Responsable de mission	Secrétaire générale adjointe		966 sur 966
ROUSSEAU Eloïse	Finances	32 ans	Inspectrice DGCCRF	Trésorière		966 sur 966



2^e CATÉGORIE : CANDIDATS PRÉSENTÉS PAR LES UNIONS RÉGIONALES INTERPROFESSIONNELLES (URI)

Nom / Prénom	Organisation	Âge	Profession	Fonction syndicale	Présence au BN pour les sortants	Voix au CN
AILLARD Pierrick	Auvergne-Rhône-Alpes	46 ans	Éducateur Spécialisé - Formateur	Secrétaire général	41 sur 42	958 sur 958
BARRÉ Michèle	Normandie	59 ans	Agent des Douanes	Secrétaire générale	11 sur 17	958 sur 958
BONNETAIN Stéphane	Occitanie	51 ans	Ouvrier / Machiniste Industrie du béton	Secrétaire général	25 sur 28	958 sur 958
BOUCHON Véronique	Bretagne	51 ans	Infirmière	Secrétaire régionale		958 sur 958
CORNETTE Géraldine	Île-de-France	49 ans	Manager de proximité	Secrétaire générale adjointe		958 sur 958
DA SILVA BAPTISTA Joël	Nouvelle-Aquitaine	36 ans	Ouvrier	Secrétaire général adjoint		958 sur 958
FORTIER Céline	Pays de la Loire	48 ans	Adjointe administrative	Membre de la CER et responsable de l'Arefor		958 sur 958
MELCHIOR Diego	Île-de-France	35 ans	Consultant RH et organisation	Secrétaire général	16 sur 17	958 sur 958
MERCIER Isabelle	Pays de la Loire	55 ans	Éducatrice jeunes enfants	Secrétaire générale	39 sur 42	958 sur 958
MOHR Perrine	Hauts-de-France	40 ans	Acheteuse	Secrétaire générale		958 sur 958
MOLLET Stéphane	Provence-Alpes-Côte d'Azur	45 ans	Agent de conduite SNCF	Secrétaire général	27 sur 28	958 sur 958
NICOLAÏ Laure	Bourgogne-Franche-Comté	51 ans	Assistante de direction	Secrétaire générale	40 sur 42	958 sur 958
RONDEL Christophe	Bretagne	46 ans	Juriste	Secrétaire général adjoint		958 sur 958
THIBERGE Cécile	Centre-Val-de-Loire	59 ans	Rédactrice territoriale	Membre de la CE et responsable formation syndicale	24 sur 28	958 sur 958
TOUSSAINT Dominique	Grand Est	60 ans	Éducateur Spécialisé	Secrétaire général	39 sur 42	958 sur 958



3^e CATÉGORIE : CANDIDATS PRÉSENTÉS PAR LE BUREAU NATIONAL SORTANT

Nom / Prénom	Âge	Profession	Fonction syndicale
BERGER Laurent	54 ans	Conseiller en insertion professionnelle	Secrétaire général
CABANAL Jocelyne	58 ans	Ingénieure spécialisée en transferts de technologie	Secrétaire nationale
LÉON Marylise	46 ans	Responsable Sécurité et Environnement	Secrétaire nationale
LESTIC Béatrice	56 ans	Cadre commerciale	Secrétaire nationale
MATHIEU Luc	62 ans	Responsable de projet	Secrétaire national
NICOL Lydie	46 ans	Cheffe d'escalier	Secrétaire générale URI Bretagne
PINCHAUT Catherine	49 ans	Consultante en organisation	Secrétaire nationale
PORTIER Philippe	58 ans	Technicien	Secrétaire national
RICORDEAU Yvan	51 ans	Technicien de sécurité sociale	Secrétaire national
SÈVE Frédéric	56 ans	Professeur	Secrétaire national

4^e CATÉGORIE : CANDIDAT PRÉSENTÉ PAR L'UNION CONFÉDÉRALE DES CADRES (UCC)

Nom / Prénom	Âge	Profession	Fonction syndicale	Présence au BN pour les sortants
MAHIEU Laurent	64 ans	Ingénieur	Secrétaire général	42 sur 42

5^e CATÉGORIE : CANDIDAT PRÉSENTÉ PAR L'UNION CONFÉDÉRALE DES RETRAITÉS (UCR)

Nom / Prénom	Âge	Profession	Fonction syndicale	Présence au BN pour les sortants
FABRE Dominique	71 ans	Cadre hospitalière	Secrétaire générale	41 sur 42



LES RÈGLES À RESPECTER POUR VOTER

Le congrès confédéral procède à un scrutin global pour l'élection du Bureau national. Cette disposition de l'article 36 du règlement intérieur de la Confédération a pour conséquences :

- Le bulletin de vote électronique comporte les 5 catégories : fédérations, Unions régionales interprofessionnelles (URI), candidatures présentées par le Bureau national sortant (future CE), UCC et UCR.

- Si le congrès n'adopte pas la modification statutaire proposée par le Bureau national (celles-ci s'appliquant immédiatement), le bulletin de vote pour l'élection de la catégorie du Bureau national sortant devra respecter une parité stricte.

COMBIEN DE NOMS DOIT COMPORTER LE BULLETIN DE VOTE ?

Le paramétrage du système de vote électronique respecte les règles décrites ci-dessous. Sa conformité a été contrôlée par une société indépendante agréée auprès de l'ANSSI (Agence nationale de sécurité des systèmes d'information).

Pour chacune des **1^{ère} et 2^e catégories** (candidatures des fédérations et URI), selon l'article 36 du règlement intérieur de la Confédération, les bulletins de vote électronique devront comporter :

- Au minimum 13 noms dont au moins 6 femmes ou 6 hommes.
- Au maximum 15 noms dont au moins 7 femmes et 7 hommes.

Dans la **3^e catégorie** (candidatures présentées par le Bureau national sortant), le bulletin de vote électronique devra comporter au maximum 10 noms avec une règle de parité stricte ou avec un écart de 1 suivant le vote sur la modification statutaire.

Dans les **4^e et 5^e catégories** (UCC et UCR), le vote se portera en « pour ou contre » la candidature proposée. Si le vote exprimé ne respecte pas ces principes, le système affichera une alerte.

En résumé, pour être valable, le vote exprimé doit respecter les minimum et maximum prévus pour chacune des catégories ainsi que les règles concernant la mixité. Les articles 19 des statuts et 36 du règlement intérieur confédéral fixent les personnes déclarées élues :

- Dans chacune des 1^{ère} et 2^e catégories, il doit y avoir au plus 8 femmes ou 8 hommes provenant d'au moins 10 organisations distinctes et recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés.
- Parmi les 15 candidatures ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, seront déclarées élues les 15 personnes ayant obtenu le plus grand nombre de voix si elles répondent à ces critères.
- Si dans les 15 candidatures ayant obtenu le plus grand nombre de voix, ces critères ne sont pas remplis, seront déclarées élues parmi les personnes ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, les 7 premières femmes et jusqu'à concurrence d'au moins 10 organisations, dans leur ordre de classement, les autres candidats.





CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL

4, BD DE LA VILLETTE - 75955 PARIS CEDEX 19

TÉL. : 01 42 03 80 13/ 01 42 03 80 00

EMAIL : congres2022@cfdt.fr

Création et réalisation CFDT - Service Information Communication - Mai 2022 - Tous droits réservés. **Illustration couverture** : Istock.
Imprimé par Roto France (77185 Lognes) sur du papier fabriqué à partir de bois provenant de forêts gérées durablement (www.fsc.org).

